

Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SFS SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS (Parts I-EUR)

N° ISIN LU1183791281

Ce Compartiment est géré par **Sycomore Asset Management**.

Un compartiment de SYCOMORE FUND SICAV

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les Compartiments ont pour objectif de réaliser une performance significative sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans, par le biais d'une sélection rigoureuse d'actions de sociétés dont le modèle d'affaires, les produits, les services ou le processus de production contribuent de manière significative et positive aux défis de la transition énergétique et écologique à travers une stratégie thématique ISR. Conformément à l'article 9 du règlement SFDR, le Compartiment poursuit un objectif d'investissement durable en investissant dans des sociétés qui considèrent la transition écologique comme un pilier essentiel du développement durable.

Ces sociétés ont une ou plusieurs activités liées à l'énergie, au transport et à la mobilité, à la rénovation et la construction, à l'économie circulaire et aux écosystèmes (eau, pollution, agriculture, agroalimentaire, foresterie, pêche...). Ces valeurs, qui représentent à tout moment au moins 80 % de l'actif net, sont sélectionnées sur les marchés d'actions européens, sans contraintes sectorielles ou de capitalisation, sur la base d'une analyse fondamentale. Le but de cette sélection de titres est d'identifier les sociétés de qualité dont le prix sur le marché ne reflète pas la valeur intrinsèque estimée par l'équipe de gestion. Le processus d'analyse et de sélection des titres dans l'univers d'investissement inclut des critères extra-financiers contraignants et une surpondération des sociétés dont les critères ESG sont compatibles avec les objectifs de durabilité.

Le processus d'analyse, notation et sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre au moins 90 % de l'actif net du Compartiment (liquidités exclues). Cette analyse et cette notation sont réalisées selon notre méthodologie propriétaire « SPICE » (Suppliers & Society, People, Investors, Clients, Environment) et au sein du pilier « SPICE », l'indicateur « NEC » (Net Environmental Contribution). La méthodologie SPICE vise notamment à comprendre la répartition de la valeur d'une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, employés, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'une répartition équitable est un facteur important du développement d'une entreprise. Ce travail a un impact décisif sur la prime de risque et les objectifs de cours ainsi estimés. L'indicateur NEC permet d'évaluer le risque de transition et est complété par une différenciation verte et des informations prospectives, par exemple des éléments d'alignement et de trajectoire, des informations relatives à la taxonomie ou à l'écoconception et aux approches du cycle de vie. L'équipe

de gestion s'appuie également sur les exclusions ISR (pas d'investissement dans des sociétés dont les activités ont eu un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement), les thèmes ISR (transition environnementale et énergétique), l'engagement actionnarial (promotion des meilleures pratiques ESG à travers les droits de vote), les best in universe (meilleurs acteurs de l'univers d'investissement) et les best efforts (investissement dans des sociétés faisant des efforts visibles dans le développement durable, même si elles ne figurent pas encore parmi les meilleures de l'univers d'investissement ESG). L'univers d'investissement éligible est ainsi réduit d'au moins 20 % par rapport à l'univers d'investissement initial c'est-à-dire des actions cotées sur le marché européen et couvertes par notre processus d'analyse ESG. Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles dans le prospectus du Compartiment et dans notre Politique d'engagements, qui est disponible sur www.sycomore-am.com.

Pour compléter la stratégie de base en actions, le Compartiment pourra être exposé (1) à des obligations (y compris convertibles) et autres titres de créances dans la limite de 20 % de l'actif net, (2) à des futures et instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré, (3) à des OPCVM européens dans la limite de 10 % de l'actif net et (4) à des instruments du marché monétaire, publics ou privés dans la limite de 10 % de l'actif net. Dans tous les cas l'exposition du portefeuille aux marchés émergents, toutes classes d'actifs combinées, sera limitée à 20 % tandis que l'exposition au risque de change sera limitée à 25 % du portefeuille. Le Compartiment est éligible au dispositif fiscal français du PEA et doit donc investir en permanence au moins 75 % de son actif en actions des pays de l'Union Européenne, de Norvège et/ou d'Islande et en instruments assimilés et/ou en OPCVM eux-mêmes éligibles au PEA.

Indice de référence | MSCI Daily Net TR Europe Index. Le Compartiment est sous gestion active et fait référence à l'indice MSCI Daily Net TR Europe Index (en euros) uniquement pour le calcul de la commission de performance. Dans le cadre du processus d'investissement, le Gestionnaire en investissement a toute latitude quant à la composition du portefeuille du Compartiment. Par ailleurs, le Compartiment ne suit ni ne réplique aucun indice de référence.

Affectation des sommes distribuables | Capitalisation

Heure limite pour la centralisation des ordres de souscription/rachat

| Les investisseurs peuvent souscrire et racheter des actions chaque jour ouvré au Luxembourg et/ou en France (« Jour d'évaluation »).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible

À risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque et de rendement du niveau 6 reflète principalement l'exposition de l'OPCVM aux marchés d'actions sur lesquels il est investi.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce Compartiment.
- La catégorie inférieure n'est pas synonyme d'« absence de risque ».

- La catégorie de risque associée au Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les principaux risques non pris en compte dans l'indicateur :

Risques non reflétés par l'indicateur synthétique de risque et de rendement | certains de ces marchés émergents peuvent avoir des gouvernements instables, des économies basées sur quelques sociétés et des marchés financiers limités à la traction de quelques titres seulement. La plupart des marchés émergents n'ont pas de système de surveillance réglementaire développé et les informations diffusées sont moins fiables que celles des pays développés. Les risques d'expropriation, de nationalisation et d'instabilité politique et économique sont plus élevés dans les marchés émergents que dans les marchés développés.

Garantie | le Compartiment n'est pas garanti en capital.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée 7,00 %

Frais de sortie Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le compartiment sur une année

Frais de gestion et de fonctionnement 1,00 %*

Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances

Commission de performance 7,54 %**

Méthode : 20,00 % de la surperformance par rapport à l'indice MSCI Daily Net TR Europe exprimé en euros.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des maximums. Dans certains cas, le montant dont l'investisseur doit s'acquitter est inférieur. Votre conseiller ou distributeur financier peut vous fournir des informations concernant le montant réel des frais d'entrée et de sortie.

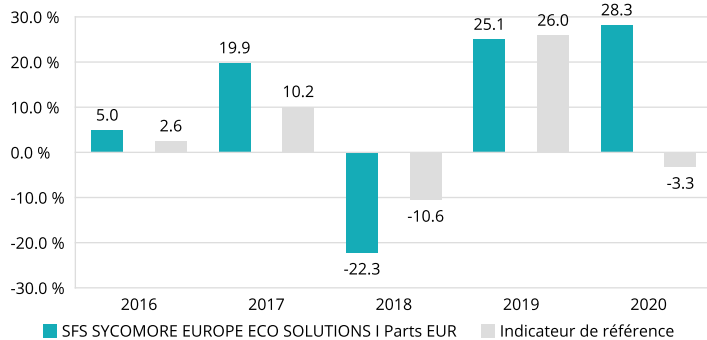
***Les frais courants** sont déterminés selon les frais de l'exercice précédent. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- la commission de performance
- et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

** clos le 31/12/2020.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section « Frais » du prospectus du Compartiment, qui est disponible sur www.sycomore-am.com.

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme s'entendent tous frais compris.

Date de lancement du Compartiment I 2015

Date de création de la part I 31/08/2015

Devise d'évaluation des performances passées I Euro (EUR)

Avant d'investir, consultez au préalable le prospectus de la SICAV disponible sur notre site Internet : www.sycomore-am.com.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire I BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, succursale du Luxembourg.

Pour plus d'informations sur le prospectus, les reportings, la valeur des actifs nets ou tout autre renseignement, nous vous invitons à consulter notre site Internet www.sycomore-am.com ou à envoyer une demande écrite à : Sycomore Asset Management (01.44.40.16.00) – 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Responsabilité : La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Les détails de la mise à jour de la politique de rémunération de la Société de gestion, dont, entre autres, une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, ainsi que la composition du Comité des rémunérations, sont disponibles sur www.sycomore-am.com. En outre, vous pourrez obtenir gratuitement un exemplaire sur support papier si vous en faites la demande

Ce compartiment est agréé au Luxembourg et régulé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). SYCOMORE Asset Management est agréée en France et régulée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26/11/2021.